



Communiqué de l'intersyndicale éducation 73 Souffrance au travail

L'intersyndicale éducation 73 (CGT éduc'action, FO, FSU, UNSA-éducation, Sud Éducation) appelle les personnels à faire entendre leurs droits concernant leurs conditions de travail. Elle appelle l'administration à considérer les demandes des représentants élus du personnel pour que la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) soit une instance pleinement impliquée dans ses missions.

L'intersyndicale éducation s'inquiète en effet du traitement effectué par l'administration de la souffrance au travail et de son obligation de protection quant à la santé, sécurité et conditions de travail de ses agents.

Les organisations syndicales ont été alertées par plusieurs situations inquiétantes faisant l'objet de suivi par la FSSCT de Savoie.

Nous souhaitons notamment alerter sur la situation alarmante au Lycée professionnel du Nivolet à La Ravoire. Depuis des mois, des personnels voient leurs conditions de travail se dégrader jusqu'à être, à ce jour, en grande souffrance. Plusieurs personnels sont en arrêt de travail. Cette situation a fait l'objet d'une demande d'enquête de la FSSCT par les représentants des personnels qui a été refusée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Cette enquête aurait pu faire la lumière sur des situations de harcèlement ou de discriminations évoquées par certains personnels. Plusieurs incidents sont suffisamment graves ou alertant pour nécessiter des mesures de protection des personnels. A ce jour, les organisations syndicales constatent, au contraire, une aggravation du climat de travail qui devient délétère.

Il est urgent, en ces temps de crise des différentes professions de l'éducation nationale, que l'administration prenne son entière responsabilité et protège la santé et l'intégrité de son personnel. Ces situations se multiplient et deviennent, pour beaucoup, critiques.

Pour cela, l'intersyndicale éducation 73 appelle donc à un rassemblement des agents de l'éducation nationale le jeudi 1^{er} juin à 14h au moment de la tenue de la FSSCT départementale.

Chambéry, le 25 mai